
L'émergence d'une nouvelle élite dans un régime autoritaire : Le cas du parti islamiste MSP-Hamas en Algérie

Noura Hamladji*

Le terme élite se réfère à une minorité qui détient et exerce le pouvoir. Cette définition repose sur un critère *altimétrique* (Sartori, 1993 : 100). Elle nous indique que l'élite est constituée d'un groupe d'individus se trouvant au niveau le plus élevé de la hiérarchie du pouvoir et qui, de ce fait, domine les autres. Cette conception ne donne aucun renseignement sur les raisons et les mécanismes expliquant l'arrivée au pouvoir d'une telle minorité dirigeante.

Il est intéressant de remarquer que cet aspect a été étudié par des politologues spécialisés dans l'étude des régimes démocratiques. Différents auteurs ont mis en lumière les critères et mécanismes expliquant aussi bien la présence d'une élite à la tête des régimes démocratiques que les conditions de son ascension.

S'intéressant à cette question, Pareto a élaboré une théorie de la « circulation des élites » (Pareto, 1964) basée sur la *qualité* d'une élite qui se trouve être, du reste, assez proche de la théorie khaldounienne de l'ascension et du déclin des civilisations (*umran*). Selon lui, c'est grâce à ses qualités exceptionnelles qu'une élite arrive au pouvoir. Par la suite, l'exercice du pouvoir entraîne un processus irrémédiable d'affaiblissement aussi bien physique et moral de ses membres. Les qualités de l'élite dirigeante s'affaiblissent ce qui permet alors à une nouvelle élite, se distinguant par ses qualités supérieures, d'émerger et de prendre à son tour le contrôle du pouvoir. La *qualité* est ici le critère régissant la circulation des élites. Mosca, pour sa part, formule la loi suivante : dans toutes les sociétés, une minorité organisée monopolise le pouvoir et domine la majorité désorganisée (Mosca, 1936). Cette loi met à bas la classification aristotélicienne des régimes politiques les réduisant tous à des oligarchies. La présence d'une élite devient le *corollaire* de tout régime politique. Enfin, Michels formule la célèbre loi d'airain de l'oligarchie selon laquelle plus un groupe s'organise, moins il est démocratique (Michels, 1966). Dans sa conception, c'est l'organisation même des groupes en partis politiques dans les régimes démocratiques qui mène nécessairement à la domination d'une minorité, c'est-à-dire à l'oligarchie. L'*organisation* devient le facteur explicatif de l'émergence d'une élite.

* Doctorante en Science Politique, Institut Universitaire Européen, Florence.

Linz a qualifié ces auteurs d'« a-démocratiques », ce qui, rappelle-t-il, n'implique pas nécessairement que cette école de pensée soit anti-démocratique car « il est parfaitement possible de prouver que la démocratie ne peut être pleinement réalisée et, dans le même temps, la retenir comme désirable » (Linz, 1966 : LVII). En effet, ces auteurs partagent le même projet de recherche : démontrer que les démocraties de leur temps sont dans les faits des oligarchies. Pour cela, ils ont emprunté la même stratégie de recherche : l'étude des élites. L'angle d'attaque choisi, en l'occurrence la formation et la circulation de l'élite, n'avait pour objectif que la mise en évidence de la présence d'une minorité dirigeante qui entraînait en contradiction avec les principes démocratiques. Cette littérature sur les élites érige la présence d'une minorité dirigeante comme preuve du caractère non démocratique des régimes prétendus comme tels. Elle n'explore pas les éventuels liens pouvant exister entre les conditions d'émergence d'une élite au pouvoir et les différents types de régimes politiques non démocratiques. C'est dans cette direction, négligée par la littérature « a-démocratique » sur les élites, que notre recherche s'inscrit. Elle se concentre sur les conditions d'émergence d'une élite dans un régime autoritaire.

Dans une contribution majeure pour l'étude des régimes politiques, Juan Linz a le premier élaboré une définition du régime autoritaire. Selon lui, ce type de régime est défini par quatre caractéristiques qui le distinguent des régimes démocratiques et totalitaires : un pluralisme limité et non responsable, l'absence d'idéologie, l'absence de toute mobilisation politique qu'elle soit extensive ou intensive et la présence d'un chef ou d'un petit groupe dirigeant gouvernant selon des règles mal définies (Linz, 1970 : 255). À propos du caractère limité du pluralisme dans les régimes autoritaires, Linz explique la chose suivante :

Dans les régimes autoritaires, les personnes arrivant au pouvoir et reflétant les positions de groupes et d'institutions divers, ne doivent pas leur poste au support de ces seuls groupes, mais davantage à la confiance placée en eux par le chef, le monarque ou la « junte », lesquels tiennent certainement compte de leur prestige et de leur influence. Ces personnes sont en quelque sorte les représentants d'un groupe, mais ce n'est pas là la seule ou même la principale source de leur pouvoir.

La cooptation de leaders est un processus constant qui permet à différents secteurs et institutions de participer dans le système. (Linz, 1970 : 257).

D'après cet auteur, l'émergence d'une nouvelle élite dans un régime autoritaire est liée à son pluralisme limité. Le processus constant de cooptation, en permettant l'inclusion de nouveaux leaders, contribuerait à la stabilité du système politique autoritaire. Il reste que Linz n'explique pas comment, ni pourquoi, la cooptation serait un mécanisme plus stabilisateur que déstabilisateur du système autoritaire. Il n'explore pas les possibilités de changement que tout processus de cooptation ouvre. Au contraire, il semble présumer, *ex post*, qu'un tel processus fonctionne, dans le sens où il permet au régime autoritaire de survivre à la contestation.

Ce sont précisément ces possibilités de changements que nous proposons d'explorer. Loin de présumer de l'efficacité du processus de cooptation, nous tenterons de comprendre pourquoi et sous quelles conditions un tel processus devient un facteur stabilisateur du système autoritaire. Pour cette étude, nous avons choisi l'analyse de l'émergence d'une élite islamiste du parti MSP-Hamas en Algérie.

Depuis 1988, l'Algérie a connu d'importants bouleversements politiques. En octobre 1988, des émeutes populaires ont sonné le glas du régime de parti unique et annoncé l'entrée dans un processus de libéralisation du système politique. L'ouverture politique a été suivie par la légalisation de plus de soixante partis politiques. C'est le 11 décembre 1990 que le Mouvement de la Société Islamique (*Harakat al-Mujtama' al-Islami*, Hamas)¹ a été fondé par le Cheikh Mahfoud Nahnah ; il recevra son agrément le 29 avril 1991. Ce parti est l'expression politique de l'association de bienfaisance *el-Irshad wal-Islah* (Orientation et Réforme) fondée en 1988 et légalement reconnue en 1989. Il semble que la très large victoire électorale du FIS (Front Islamique du Salut) aux élections locales de 1990 ait convaincu Mahfoud Nahnah, alors président d'*el-Irshad wal-Islah*, des avantages potentiels de se constituer en parti politique. Son parti participe donc au premier tour des élections législatives de décembre 1991 qui se soldèrent par une seconde large victoire du FIS. Cette victoire fut suivie par une interruption des élections, un coup d'État militaire en janvier 1992 et l'interdiction du FIS. Depuis lors, l'Algérie a connu une escalade de la violence : à la violence des différents groupes islamiques armés répond la violence de la répression des militaires entraînant le pays vers la guerre civile. Bien que le degré de violence ait considérablement diminué depuis la trêve unilatérale proclamée par l'AIS (Armée Islamique du Salut) le 21 septembre 1997² et l'application de la loi sur la concorde civile³, le nombre des victimes est estimé à plus de 100 000. C'est dans ce contexte de guerre civile que l'émergence d'une élite MSP-Hamas au sein des institutions étatiques algériennes est observée et analysée dans ce travail.

1. Jusqu'en 1997 ce parti a été communément nommé Hamas et plus rarement MSI en référence aux initiales en français du nom du parti. Depuis la loi sur les partis politiques (loi n° 97-09 du 6 mars 1997 portant loi organique relative aux partis politiques, *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 24-28) interdisant entre autre toute référence à la religion, Hamas change de nom et devient le Mouvement de la Société pour la Paix (*Harakat al-Mujtama' lil-Silm*). Ce nouvel acronyme lui permet de garder les mêmes initiales, Hamas, en arabe, alors que ses initiales en français deviennent MSP. Bien que les autorités publiques ainsi qu'une partie de la presse et de la classe politique ont préféré adopter les initiales MSP pour éviter l'utilisation de Hamas à connotation islamiste, certains acteurs politiques, dont les membres de ce parti, continuent de nommer ce parti Hamas. L'utilisation de l'une ou l'autre appellation étant au cœur du débat sur la définition même du champ politique algérien, nous avons opté pour l'adoption des deux noms MSP-Hamas. Pour éviter toute confusion, nous nommerons ce parti MSP-Hamas tout au long de cet article et quelle que soit la période concernée.

2. Dans un communiqué officiel daté du 21 septembre 1997 et publié par les journaux algériens le 24 septembre 1997, Madani Merzag, émir de l'AIS, appelle à une trêve unilatérale.

3. En 1999, le nouveau président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lance le projet de la « loi sur la concorde civile ». En juillet 1999 cette loi est ratifiée successivement par l'Assemblée populaire nationale, le Conseil de la Nation et enfin par les électeurs Algériens lors du référendum organisé le 16 septembre 1999. Cette loi offre une garantie d'amnistie à tous les « terroristes » désirant se rendre et n'ayant pas commis de « crimes de sang » ainsi que des circonstances atténuantes pour ceux qui en auraient commis. Le 11 janvier 2000, Bouteflika signe un décret de grâce amnistiant concernant les éléments de l'AIS (représentant 1000 à 2000 combattants). Le lendemain, l'AIS déclare officiellement sa dissolution. La loi sur la concorde civile a été rejetée par tous les autres groupes islamiques armés (GIA : Groupes Islamiques Armés, IIDD : la Ligue Islamique pour la Da'wa et le Jihad, et le GSPC : le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat). Ceci expliquerait la persistance, certes à un degré réduit, de la violence en Algérie malgré la mise en application de la loi sur la concorde civile (du 13 janvier 2000, date ultimum pour les éléments des groupes armés acceptant de se rendre dans le cadre de la concorde civile, à juin 2000, les journaux algériens ont comptabilisé environ 1000 victimes).

Cet article est organisé en trois sections. La première tente une évaluation empirique de l'émergence d'une élite MSP-Hamas dans les institutions étatiques. La seconde offre une analyse des motivations des acteurs engagés dans le processus de cooptation, sur la base d'entretiens semi-directifs réalisés par nos soins avec des dirigeants et des militants du MSP-Hamas. Enfin, nous proposons, dans la troisième section, une analyse fine des mécanismes de cooptation. Nous nous attacherons tout particulièrement à dégager, au-delà des motivations des acteurs, les conditions d'une cooptation réussie dans un régime autoritaire.

L'émergence d'une élite islamiste dans les institutions étatiques algériennes

L'émergence d'une élite du parti MSP-Hamas dans les institutions étatiques remonte au coup d'État militaire de janvier 1992. C'est un processus graduel qu'il convient de retracer empiriquement par l'analyse séparée de trois institutions étatiques algériennes : le Gouvernement, le Parlement composé de l'APN (Assemblée Populaire nationale) et du Sénat (le Conseil de la Nation) et les assemblées locales composées des APC (Assemblées Populaires de Commune) et des APW (Assemblée Populaire de Wilaya).

Dans le gouvernement

La première cooptation d'un membre proche du parti MSP-Hamas remonte au gouvernement de Sid Asshmed Ghozali. Un membre de l'association de bienfaisance *el-Irshad wal-Islab*, proche du Hamas, y est nommé ministre des Affaires religieuses (voir tab. 1). Bien qu'il ne soit pas directement membre du parti, le lien organique de cette association avec le MSP-Hamas, nous permet d'interpréter cette nomination comme marquant l'entrée de l'élite du parti dans les institutions étatiques algériennes.

Comme l'indique le tableau 1, les deux premiers membres du MSP-Hamas ont été nommés dans le gouvernement d'Ahmed Ouyahia, respectivement ministre des PME-PMI et Secrétaire d'État chargé de la Pêche. Cette nomination intervient après les élections présidentielles de 1995 au terme desquelles le leader du MSP-Hamas, Mahfoud Nahnah, remporta 25,58 % des suffrages exprimés se plaçant ainsi à la deuxième place après le vainqueur, Liamine Zeroual. Un tel score électoral semble justifier l'entrée du MSP-Hamas dans une coalition gouvernementale. Pourtant, c'est au terme des élections législatives de 1997 que la présence des membres du MSP-Hamas culmine au gouvernement avec sept portefeuilles ministériels. C'est encore un score électoral élevé (1 533 185 voix correspondant à 69 sièges à l'APN) qui permet à ce parti de renforcer sa présence dans le deuxième gouvernement d'Ahmed Ouyahia suivi du gouvernement de Smaïl Hamdani. Cette progression est brutalement stoppée après le rejet de la candidature aux élections présidentielles anticipées de 1999 de Mahfoud Nahnah par le

Conseil constitutionnel⁴. Evincé des élections, le leader du MSP-Hamas décide de soutenir la candidature de Abdelaziz Bouteflika qui sortira vainqueur des élections présidentielles. Ce soutien sera récompensé par la nomination de trois ministres membres du MSP-Hamas. La parade stratégique de Mahfoud Nahnah aura bien permis à son parti de maintenir sa présence au gouvernement sans éviter un net recul du nombre de ses ministres.

Tableau 1

Les ministres du MSP-Hamas dans les cabinets ministériels depuis 1992

Dans le second gouvernement de M. Sid Ahmed Ghazali (du 22 février 1992 au 29 juin 1992) et le gouvernement de M. Belaïd Abdesslem (du 19 juillet 1992 au 21 août 1993) un membre de l'association *el-Irshad wal-Islah* est nommé ministre :

- Sassi Lamouri, ministre des Affaires religieuses.

Dans le gouvernement de M. Réda Malek (du 4 septembre 1993 au 11 avril 1994) aucun membre du parti MSP-Hamas n'est promu ministre.

Dans le gouvernement de M. Mokdad Sifi (du 11 avril 1994 au 31 décembre 1995) un membre de l'association *el-Irshad wal-Islah* est nommé ministre :

- Sassi Lamouri, ministre des Affaires religieuses.

Dans le premier gouvernement de M. Ahmed Ouyahia (du 5 janvier 1996 au 10 juin 1997), le MSP-Hamas se voit attribuer 2 portefeuilles sur un total de 31 :

- Abdelkader Hamitou, ministre des PME-PMI.
- Bouguerra Soltani, secrétaire d'État chargé de la Pêche.

Dans le second gouvernement de M. Ahmed Ouyahia (du 24 juin 1997 au 15 décembre 1998) et le gouvernement de M. Smaïl Hamdani (du 15 décembre 1998 au 23 décembre 1999), le MSP-Hamas se voit attribuer 7 portefeuilles sur un total de 39 :

- Abdelmadjid Menasra, ministre de l'Industrie et de la Restructuration.
- Bouguerra Soltani, ministre des PME-PMI.
- Abdelkader Bengrina, ministre du Tourisme et de l'Artisanat.
- Sid Ahmed Boulil, ministre des Transports.
- Mohamed Noura, secrétaire d'État chargé de l'Artisanat.
- Abdelkader Hamitou, secrétaire d'État chargé de la Pêche (destitué le 19 avril 1999).
- Bachir Amrat, secrétaire d'État chargé de l'Environnement.

4. D'après la loi (Ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 3-22. Rectificatif *JORA* n° 26 du 38 avril 1997, p. 6), les candidats à l'élection présidentielle nés avant le 1^{er} juillet 1942 doivent prouver leur participation à la guerre de Libération nationale (1954-1962). Une commission nationale de reconnaissance examine les preuves apportées par chaque candidat et délivre une attestation de participation à la guerre. Cette commission ayant refusé de délivrer une telle attestation au candidat du MSP-Hamas, Mahfoud Nahnah, le Conseil Constitutionnel a rejeté sa candidature.

Dans le gouvernement de M. Ahmed Benbitour (du 23 décembre 1999 au 26 août 2000), le MSP-Hamas se voit attribuer 3 portefeuilles sur un total de 33 :

- Abdelmadjid Menasra, ministre de l'Industrie et de la Restructuration.
- Bouguerra Soltani, ministre du Travail et de la Protection sociale.
- Amar Ghoul, ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Dans le gouvernement de M. Ali Benflis (mis en place depuis le 26 août 2000), le MSP-Hamas se voit attribuer trois portefeuilles sur un total de 35 :

- Abdelmadjid Menasra, ministre de l'Industrie et de la Restructuration.
- Bouguerra Soltani, ministre du Travail et de la protection Sociale (destitué en 2001).
- Amar Ghoul, ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Il est important de noter que les membres du MSP-Hamas ont été nommés à des portefeuilles ministériels d'importance secondaire. Les ministères stratégiques de la Défense, des Affaires étrangères, de la Justice, des Finances et du Commerce sont réservés à des militaires, pour ce qui est du ministère de la Défense*, et à des technocrates membres des partis RND (Rassemblement National pour la Démocratie) et FLN (Front de Libération Nationale), à la botte du régime militaire. La présence de membres du MSP-Hamas au gouvernement ne s'est donc pas traduite par un changement dans les orientations majeures de l'exécutif dans les domaines sécuritaire, économique et sociale. Force est de constater que ces orientations ont été définies par des technocrates avec l'aval des dirigeants militaires et indépendamment des positions politiques défendues par l'élite du MSP-Hamas.

Dans les assemblées

L'entrée des membres du MSP-Hamas au parlement remonte à l'année 1994 (voir tab. 2). Après sa prise du pouvoir en 1992, l'armée tentera à plusieurs reprises de légaliser et légitimer les institutions issues du coup d'État. C'est dans cette optique qu'est organisée une Conférence nationale les 25 et 26 janvier 1994 ouverte à tous les partis politiques (excepté le FIS interdit depuis 1992). Les principaux partis politiques décident alors de boycotter la conférence lui ôtant par là même toute légitimité. Seuls quelques petits partis politiques participent à la Conférence à l'issue de laquelle est adoptée une « plate-forme portant consensus national » définissant les pouvoirs de trois institutions dites de transition - la Présidence d'État, le gouvernement et le Conseil national de transition (CNT). La plate-forme définit le CNT comme une chambre législative dont les pouvoirs sont contrôlés par l'exécutif et les membres désignés par le Président de l'État. Ce dernier, le général Liamine Zeroual, est lui-même nommé par le Haut conseil de sécurité, organe non représentatif issu du coup d'État, le

* Le poste de ministre de la défense nationale n'a été attribué que deux fois car c'est le chef de l'État qui le détient habituellement.

30 janvier 1994. Malgré le caractère non représentatif d'une assemblée dépourvue de tout pouvoir législatif, le MSP-Hamas accepte la désignation de cinq de ses militants comme membres du CNT. Cette participation marque l'entrée de l'élite du parti dans les institutions de l'État et la matérialisation de sa stratégie de *moucharaka* (participation). Cette stratégie, consistant à introduire l'élite du parti dans toutes les institutions de l'État afin de participer à sa gestion, a été suivie par le MSP-Hamas jusqu'à nos jours.

Suivant cette logique, le MSP-Hamas sera représenté successivement aux élections législatives le 5 juin 1997, aux élections communales et *wilayales* (départementales) le 23 octobre 1997, et enfin aux élections indirectes du Conseil de la Nation le 25 décembre 1997. Les protestations récurrentes des partis d'opposition participant aux élections, dont le MSP-Hamas, pour dénoncer la fraude électorale massive, ne se traduira pas par un refus des élus de siéger dans les assemblées en signe de protestation. Au contraire, tous les élus, y compris ceux des partis s'estimant spoliés d'une partie de leurs voix par la fraude, accepteront de siéger au parlement ainsi qu'aux assemblées de communes (APC) et de wilayas (APW). Les tableaux 2, 3 et 4 montrent les résultats électoraux du parti MSP-Hamas. L'on peut noter qu'après un très bon score aux élections législatives de 1997 qui lui vaudra l'obtention de 69 sièges à l'Assemblée (tab. 2), le parti remportera un score modeste aux élections communales et wilayales (924 sièges sur 13 123 aux APC et 265 sièges sur 1 880 aux APW d'après le tab. 4). Enfin, les résultats des élections indirectes de décembre 1997 laissent apparaître des scores encore plus modestes avec seulement deux sénateurs MSP-Hamas sur un total de 96 sénateurs élus et aucun sénateur désigné sur les 48 sénateurs désignés par le Président de la République. Cette tendance sera confirmée par les élections indirectes de 2001 pour le renouvellement de la moitié du Conseil de la Nation à l'issue desquelles seuls trois sénateurs MSP-Hamas seront élus et aucun désigné.

Ces résultats électoraux, pour le moins irréguliers, sont proportionnels au pouvoir des institutions de l'État concernées. En effet, il est intéressant de remarquer que les institutions dénuées de pouvoir sont justement celles dans lesquelles le MSP-Hamas inscrit son meilleur score d'élus. Ainsi, l'Assemblée législative (APN) dont le pouvoir est largement limité par le veto de la chambre haute (le Conseil de la Nation), enregistre le plus grand nombre d'élus MSP-Hamas. Au contraire, le Conseil de la Nation qui fonctionne comme une chambre de contrôle de l'Assemblée nationale n'enregistre que trois sénateurs du MSP-Hamas. Enfin, les APC et APW qui bénéficient d'une relative autonomie de décision au niveau local restent, grâce (ou à cause) de la fraude électorale, la chasse gardée des partis à la botte du régime militaire, en l'occurrence le RND et le FLN. Il semble que la distribution des voix suive la règle suivante : plus une institution est dépourvue de pouvoir, plus le parti MSP-Hamas enregistre un score électoral élevé. Cette hypothèse semble être confirmée par la fraude électorale avérée organisée par l'administration, elle-même contrôlée par l'armée, faisant des élections une opération de distribution des sièges par l'armée. En d'autres termes, ces élections fonctionneraient comme un mécanisme de cooptation des élites.

Tableau 2
Répartition des députés de l'Assemblée Populaire Nationale
par appartenance politique

Partis politiques/ Indépendants	Assemblée de 1991 après le 1 ^{er} tour ⁵ (total de 323 sièges)	Conseil national de Transition, CNT, 1994 (total de 200 sièges) ⁶	Assemblée de 1997 (total de 380 sièges)
FIS	182	-	-
RND	-	-	156 (20 dissidents)
FLN	15	-	62
MSP-Hamas	0	5	69
EnNahda	0	-	34 (8 dissidents)
FFS	25	-	20 (8 dissidents)
RCD	0	-	19 (5 dissidents)
PT	-	-	4 (1 dissident)
Indépendants		-	11
Autres	-	185	5

Sources : Tableau réalisé sur la base des documents suivants :

La Proclamation du 30 décembre 1991 portant résultats officiels des élections législatives du 26 décembre 1991 (1^{er} tour). *JORA* n° 01 du 4 janvier 1992, p. 2-3 ; la liste des membres désignés au CNT publiée dans le journal *Le Matin* du 18 mai 1994 ; la Proclamation n° 01-97 P-CC du 9 juin 1997 relative aux résultats de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale. *JORA* n° 40 du 11 juin 1997, p. 3-21.

5. Cette assemblée n'a jamais été complétée et n'a jamais siégé car le second tour des élections législatives a été annulé en janvier 1992. Il reste que ces élections sont les premières auxquelles ait participé le MSP-Hamas. Elles offrent donc un point de comparaison indispensable.

6. Le CNT est une assemblée législative mise en place en Juin 1994 par décret présidentiel (Décret présidentiel portant investiture des membres du Conseil national de transition. *JORA* n° 40 du 22 juin 1994, p. 4) dans le cadre de la mise en place d'institutions de transitions. Le CNT n'est pas une instance élue. Ses membres sont désignés par l'État, par les partis politiques et par les forces économiques et sociales et « investis par décret pour toute la période de transition » (art 27). Il est composé de 200 membres répartis comme suit : 30 sièges réservés aux représentants de l'État et 170 sièges répartis à partie égale entre les partis politiques et les associations non politiques.

Tableau 3

Répartition des sénateurs par appartenance politique au Conseil de la Nation
(chambre haute mise en place par la Constitution de 1996)

Partis politiques/ Indépendants	Conseil de la Nation de 1997 (sur 144 sénateurs : 96 élus et 48 désignés)	Conseil de la Nation de 2001 (réélection de 48 sénateurs et désignation de 29 sénateurs)
	élus	élus
RND	80	76
FLN	10	13
MSP-Hamas	2	3
EnNahda	0	0
FFS	4	4
RCD	0	0

Sources : Tableau réalisé sur la base des documents suivants : les résultats des élections des sénateurs du Conseil de la Nation publiés dans *Algérie Informations - Revue de Presse* de décembre 1997 ; les résultats des élections des sénateurs du Conseil de la Nation publiés dans *Le Quotidien d'Oran* du 2 janvier 2001.

Notes : La Constitution de 1996 introduit, pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle de l'Algérie, une chambre haute, le Conseil de la Nation. Les deux tiers des 144 sénateurs de cette chambre, soit 96, sont élus au suffrage indirect et le tiers restant, soit 48, est désigné par le Président. L'Ordonnance n° 97-07 (du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 3-22. Rectificatif *JORA* n° 26 du 38 avril 1997, p. 6) stipule dans ces articles 122 à 152 que les sénateurs sont élus pour une période de six ans selon un mode de scrutin plurinominal majoritaire à un tour au niveau de la wilaya dont le collège électoral est composé de 15 003 membres des APW et APC. Le Conseil de la Nation est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Tableau 4

Répartition des sièges aux APC et APW

Partis politiques/ Indépendants	APC de 1997 (sur un total de 1 541 APC et 13 123 sièges)	APW de 1997 (sur un total de 48 APW et 1 880 sièges)
RND	7 007	959
FLN	3 020	391
MSP-Hamas	924	265
EnNahda	307	131
FFS	654	56
RCD	450	50
Indépendants	508	17
Autres	253	11

Sources : Tableau réalisé sur la base des résultats des élections communales et wilayaes d'octobre 1997 publiés dans *Algérie Informations - Revue de Presse* d'octobre 1997.

L'émergence d'une élite MSP-Hamas dans les institutions de l'État algérien ne correspond donc pas à son accès au pouvoir. Nous avons clairement montré comment l'entrée dans une institution de l'État, qu'il s'agisse du gouvernement ou des assemblées, est largement contrôlée par le régime militaire par le biais de la fraude électorale. La cooptation de l'élite du parti MSP-Hamas se caractérise par un grand nombre d'élus dans des institutions sans pouvoir. Pour autant, est-il possible de conclure que la cooptation d'une élite du MSP-Hamas est purement symbolique ? Comment expliquer l'engagement des acteurs dans un processus de cooptation autrement que par la volonté d'accéder au pouvoir ?

L'analyse des motivations des acteurs engagés dans le processus de cooptation

Il est important d'analyser les motivations des acteurs afin de mieux cerner les ressorts du processus de cooptation. Nous assumons que ces motivations ne sont pas fixes et qu'elles sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du contexte politique. Ainsi, nous proposons ici l'étude de l'évolution des motivations des « coopteurs » et des cooptés.

Le groupe au pouvoir : coopter un parti islamiste « modéré »

Luis Martinez offre une analyse fine de l'économie de la guerre civile algérienne en mettant en évidence les mécanismes d'accumulation de richesse des protagonistes (Martinez 1998a). Cet auteur défend également la thèse selon laquelle les acteurs engagés dans la guerre civile partagent et se définissent plus ou moins consciemment par rapport à un même imaginaire de la guerre comme mode de promotion sociale. La guerre est perçue par les protagonistes comme « mode d'accumulation de richesses et de prestige et est, pour cette raison, sans cesse réactualisée par les acteurs locaux » (Martinez 1998 : 26). Cet imaginaire remonterait à la période ottomane. Ainsi, de la Régence d'Alger au seizième siècle à la guerre civile actuelle, ce sont toute une série de bandits politiques aux origines sociales modestes et optant pour la guerre comme la stratégie la plus efficace pour gravir l'échelle sociale, qui non seulement se seraient succédés, mais auraient également marqué, chacun à leur tour, l'imaginaire algérien en devenant des modèles historiques de réussite sociale. Ces figures emblématiques, Luis Martinez les retrouve successivement et par ordre chronologique dans les figures des *Corsaires* pratiquant la piraterie dans la mer Méditerranée à l'époque ottomane, des *Caiïds*, chefs tribaux désignés par les autorités coloniales françaises, des Colonels, combattants de la guerre d'indépendance, et enfin, des *Entirs*, combattants des groupes islamiques armés dans la guerre civile actuelle (Martinez 1998a : 26-32). Dans cette perspective, la guerre et la violence en Algérie sont comprises et analysées comme des choix politiques et économiques de certains acteurs à la recherche d'une accumulation de leurs ressources. Luis Martinez finit par conclure qu'aucun des protagonistes engagés dans la guerre civile actuelle, en l'occurrence les militaires et les groupes islamiques armés, n'a la possibilité de remporter la guerre. Il opte donc pour un scénario de fusion des protagonistes par « l'assimilation

progressive des maquisards islamistes dans les rouages de l'État, selon le modèle de la réinvention du *beylicat* » (Martinez 1998a : 377). En somme, depuis le seizième siècle, la guerre a été invariablement le mécanisme le plus efficace permettant non seulement d'ascension sociale, mais surtout d'accès aux institutions de l'État par le biais de la cooptation d'une espèce « d'arrivistes guerriers ».

Nous avancerons deux critiques quant à l'utilisation de l'histoire dans la thèse de Luis Martinez. Premièrement, il semble que cet auteur ait tout le mal du monde à différencier sa thèse de celle d'une société de guerrier. Malgré ses précautions quant au caractère non guerrier de la société algérienne et ses alertes sur le fait que tous les Algériens ne sont pas des guerriers (Martinez 1998a : 34), il semble affirmer exactement le contraire lorsqu'il définit la guerre comme le mode de promotion sociale par excellence, qui reste opératoire par delà les siècles et les évolutions socio-économiques de la société algérienne. Les dangers d'une interprétation culturaliste d'un tel argument sont bien illustrés par les commentaires formulés par Hugh Roberts en ces termes : « la thèse de Martinez se réduit à une reformulation, dans un langage académique sophistiqué, de cette très vieille idée, indubitablement culturelle-essentialiste, à laquelle les pieds noirs étaient si viscéralement attachés, et selon laquelle *les Arabes* sont des coupe-gorge » (Roberts, 1999 : 389).

Deuxièmement, la mise en avant de la notion « d'un imaginaire de guerre » à travers lequel les acteurs (car on est *acteur* avant d'avoir fait le choix de la guerre, c'est-à-dire avant de devenir *protagoniste* de la guerre) interpréteraient la guerre comme un choix payant au niveau économique et politique, comme mécanisme opérant de promotion sociale et d'accès au pouvoir depuis le seizième siècle apparaît simpliste sinon anachronique. Il faudrait, en effet, étudier de façon systématique le « champ » des imaginaires et comment il s'articule à l'attitude des acteurs aux origines sociales modestes envers la réussite sociale pour chaque période concernée. De plus, la comparaison des diverses périodes historiques implique que l'on réfléchisse sur la signification des notions de réussite sociale, de prestige, de richesses et bien évidemment de société algérienne, sans parler de la notion de pouvoir dans les différentes périodes concernées. Il ne s'agit pas ici de défendre un exceptionnalisme historique que nous croyons tout aussi réducteur, mais de défendre une méthodologie rigoureuse dans la comparaison historique sans laquelle l'anachronisme semble inévitable. Sans ce travail de sociologie historique, la thèse de Martinez relève de la surinterprétation dans le sens que lui donne Paul Veyne (1996).

Sans pouvoir entrer dans l'analyse fine de chaque période historique, nous nous contenterons, ici, de rappeler que chaque période historique citée par Martinez a connu des pratiques opérantes de cooptation et de promotions sociales qui ne peuvent être réduites à la violence et la guerre. L'analyse de la guerre civile algérienne offre, à cet égard, un très bon exemple qui contredit, par ailleurs, la thèse de la fusion des protagonistes défendue par Martinez. Il semblerait, en effet, que depuis la trêve unilatérale déclarée par l'AIS (Armée Islamique du Salut) le 21 septembre 1997 et l'application de la loi sur la concorde civile depuis janvier 2000, aussi bien les maquisards de l'AIS que les leaders politiques du FIS en exil ou présents sur le territoire national, aient été maintenus hors des rouages de l'État. Malgré les efforts déployés par Luis

Martinez dans ses derniers écrits, pour interpréter l'évolution de la guerre civile depuis 1997 comme d'éventuels pas en avant vers l'absorption des maquisards dans les institutions de l'État (Martinez 1997, 1998b et 2000), tout semble indiquer qu'un tel processus n'a pas encore eu lieu. Pour le moment, la guerre n'a pas produit la fusion des protagonistes annoncée. Au contraire, les militaires se sont montrés capables de réduire la violence à un degré qui ne menace plus leur pouvoir sans pour cela avoir fait des concessions ou avoir coopté des combattants des groupes islamistes. Plus intéressant encore, l'élite militaire a coopté une autre élite islamiste qui prônait le rejet de la violence depuis 1991, en l'occurrence l'élite du parti MSP-Hamas. C'est ce processus de cooptation et l'analyse des motivations des acteurs qui y sont engagés qui retiendra donc notre attention.

Il n'existe aucune information disponible sur les motivations de la hiérarchie militaire concernant la cooptation des membres du MSP-Hamas. Le seul moyen de dépasser cette limite matérielle est de recourir à l'interprétation de données indirectes afin d'en déduire ce que nous croyons être les motivations des militaires.

Comme nous l'avons montré précédemment, le processus de cooptation de l'élite du MSP-Hamas a été irrégulier. Il a varié aussi bien dans le temps que par rapport à la nature des institutions de l'État. La variation dans le temps a suivi une évolution croissante de 1994 à 1997, puis décroissante à partir de 1999. Quant à la variation par rapport à la nature des institutions, elle peut être décrite de la manière suivante : même durant la période où le nombre de membres du MSP-Hamas atteint un maximum dans les institutions de l'État, ce nombre est élevé dans les institutions dénuées de pouvoir, telles que l'APN, et reste invariablement très faible dans les institutions dotées d'un pouvoir de décision, telles que le gouvernement ou le Conseil de la Nation⁷. L'on peut conclure de ces variations que la hiérarchie militaire a été particulièrement intéressée par la cooptation de membres du MSP-Hamas dans la période allant de l'année 1995 à l'année 1997, et ceci uniquement dans des institutions dénuées de pouvoir.

7. Il s'agit ici du pouvoir clé de certains portefeuilles ministériels, tels que la défense ou les finances, ainsi que du pouvoir législatif du Conseil de la Nation (l'adoption de toute loi nécessite l'accord du Conseil de la Nation à la majorité des trois quart des membres qui y siègent d'après l'article 120 alinéa 3 de la constitution). Il est vrai que les pouvoirs du gouvernement et du Conseil de la Nation, tels qu'établis par la constitution de 1996, restent contrôlés par le Président de la République. D'une part, d'après l'article 77 alinéa 5, le Président de la République « nomme le Chef du Gouvernement et met fin à ses fonctions ». D'autre part, le pouvoir du Conseil de la Nation est contrôlé par le Président qui désigne un tiers de ses membres (article 101 alinéa 3). Ce contrôle révèle le rôle clé de ces institutions. En effet, le contrôle du gouvernement par un parti d'opposition lui permettrait d'appliquer son programme politique sans l'accord préalable de la hiérarchie militaire, d'où le contrôle du gouvernement par le Président, lui-même contrôlé par les militaires. Par ailleurs, dans le cas où la majorité des membres élus du Conseil de la Nation reviendrait à un parti d'opposition, le contrôle présidentiel se résumerait en dernier ressort à 36 membres désignés (le Conseil de la Nation étant composé de 144 membres dont 96 sont élus et 48 nommés par le Président). Le risque que 36 voix du tiers présidentiel ne soutienne une hypothétique opposition étant toujours possible, les « partis du gouvernement », RND et FLN, se sont toujours vu assuré la majorité aux élections à cette chambre haute.

Comment expliquer un tel intérêt de la part de la hiérarchie militaire ? La réponse paraît, au premier abord, évidente : les militaires ne désiraient pas partager leur pouvoir. Pourtant, elle reste insatisfaisante dans la mesure où elle ne donne aucune indication sur la période spécifique de la cooptation ainsi que sur les motivations des militaires dans leur choix d'une cooptation « symbolique ». Il convient donc de rechercher davantage d'éléments de réponses. De plus amples informations peuvent être déduites de l'analyse des relations de la hiérarchie militaire avec les autres groupes islamistes algériens. Durant les premières années de la guerre civile opposant l'armée algérienne à divers groupes islamiques armés (les GIA et l' AIS), aucun des protagonistes ne semblait l'emporter sur le terrain. Pourtant, à partir de 1995, année de l'organisation réussie de l'élection présidentielle, il apparut clairement que les groupes islamiques armés ne réussiraient pas à prendre le contrôle de l'État algérien. Deux ans plus tard, l'appel à la trêve de la part de l' AIS, suivi, en 1999, de l'adoption de la loi sur la concorde civile, marqua un net retrait du degré de violence sur le terrain. Et ceci, malgré le rejet de la concorde civile par certains groupes armés, tels que les GIA, le MEI (Mouvement pour un État Islamique) et le FIDA (Front Islamique du Djihad), qui appelèrent à poursuivre le djihad contre le *tharout* (le tyran). L'armée réussissait enfin à réduire la violence à « un niveau résiduel ». ⁸ Quant aux leaders politiques du FIS, la hiérarchie militaire tentera tout d'abord de négocier avec une partie d'entre eux, notamment avec les leaders emprisonnés Abassi Madani et Ali Benhadj, entre 1993 et 1995, pour finalement les exclure totalement du jeu politique qu'ils concurent à partir de 1996.

Ces événements ont été interprétés par certains observateurs de la scène politique algérienne comme révélateurs d'un clivage au sein de la hiérarchie militaire entre « éradicateurs », partisans d'une lutte armée sans concessions, et « négociateurs », partisans d'une négociation avec les leaders islamistes. Bien que cette hypothèse n'ait jamais été vérifiée par une étude empirique de la hiérarchie militaire algérienne, elle semble tout à fait plausible. Cependant, elle est de peu d'utilité pour notre propos. Plutôt que d'analyser ces événements en vase clos, il semble plus fructueux de les mettre en relation avec le processus concomitant de cooptation des membres du parti islamiste du MSP-Hamas. Il apparaît, dès lors, que la période durant laquelle la cooptation des élites du MSP-Hamas a atteint un nombre maximum, soit entre 1995 et 1997, correspond à la période durant laquelle l'armée a, d'une part, abandonné toute tentative de négociations avec les leaders politiques du FIS, et réussit à imposer sa supériorité militaire sur le terrain, de l'autre, sans toutefois parvenir à complètement éradiquer la violence. De ceci, il peut être déduit que la hiérarchie militaire voyait dans la cooptation de l'élite d'un groupe islamiste prêt à « participer », tel que le MSP-Hamas, comme un moyen de canaliser une partie de la base sociale du FIS, le dissuadant ainsi de rejoindre la guérilla islamiste. Une telle stratégie pouvait sembler payante tant que les

8. Malgré l'intensité de la violence durant la guerre civile, notamment entre 1993 et 1995, sans oublier les massacres de centaines de civils en septembre 1997, la propagande militaire affirmait invariablement depuis 1995, par journaux interposés, que « le terrorisme était désormais réduit à un niveau résiduel ». En réalité, le niveau de violence ne diminua sur le terrain qu'à partir de l'année 1998.

groupes islamistes armés maintenaient une pression importante sur le terrain. Mais à partir de l'année 1998, une fois que l'armée eu réussi à imposer sa supériorité sur le terrain et à consolider son contrôle sur l'État, les avantages qu'une cooptation des membres du MSP-Hamas pouvaient présenter devenaient caducs.

L'on pourra toujours privilégier la thèse du clivage dans la hiérarchie militaire, entre éradicateurs et négociateurs, pour expliquer ces événements. Pourtant, sans vouloir remettre en cause une telle hypothèse, qui reste par ailleurs à vérifier sur le terrain, ce qui nous intéresse avant tout est de montrer que la cooptation d'une élite du MSP-Hamas fait partie, de la part de l'armée, d'une stratégie visant à canaliser une partie de l'électorat du FIS afin de détourner des groupes islamistes armés, et réduire par là même la violence à un « niveau résiduel », et ce, quel que soit le clan dominant, négociateur ou éradicateur, au sein de la hiérarchie militaire. Ainsi, une fois que les militaires ont atteint leur objectif, la cooptation des membres du MSP-Hamas perd une part de sa raison d'être et est, par conséquent, nettement diminuée sans pour autant être complètement abandonnée.

L'élite du MSP-Hamas : maximiser la moucharaka (participation)

Le parti MSP-Hamas a, depuis sa création, rejeté la confrontation directe avec l'armée algérienne. En défendant une interprétation modérée de l'Islam sur les questions touchant à la démocratie et au travail de la femme (*Al-Abnaf* 1992 : 37-42), ce parti s'est présenté comme un concurrent direct du FIS pour la représentation du mouvement islamiste. Sa stratégie de *moucharaka* (participation) n'a pas changé depuis le coup d'État militaire de janvier 1992. Elle consiste en un rejet de la violence comme moyen d'accéder au pouvoir et défend le bien fondé d'une collaboration avec la hiérarchie militaire au pouvoir. Un leader du parti expose cette stratégie en ces termes : « Le Hamas a toujours préconisé l'alternative de participation. C'est une alternative modérée. En 1989, les gens croyaient que la mouvance islamique était un tout. Il est vrai que le FIS est apparu le premier. Mais nous avons tout de suite compris que ce parti, tel qu'il existait, ne pouvait pas durer. Et nous ne nous sommes pas trompés car le FIS a basculé dans le terrorisme. Notre parti n'est pas terroriste. Nous avons fait face à la machine meurtrière après 1992. Nous avons toujours rejeté la violence et, pour cette raison, certains de nos cadres dirigeants ont été tués par le terrorisme⁹. Nous avons fait preuve de courage politique et avons montré que nous sommes une formation avec des convic-

9. Le président de l'association *el-Irsbad wal-Islab* a été kidnappé le 25 novembre 1993 et son corps a été retrouvé enterré à El Affroun le 30 janvier 1994. Le chef du bureau exécutif du MSP-Hamas de Skikda, Ali Laïb, a été assassiné le 17 septembre 1994. Le vice-président de l'association *el-Irsbad wal-Islab* et directeur du journal *El Irsbad*, Lahcene Bensaadallah, a été assassiné le 12 octobre 1994. Un leader du MSP-Hamas, Mouloud Bezzaz, a été assassiné le 25 janvier 1996. Un militant du MSP-Hamas et candidat aux élections communales d'octobre 1997 a été assassiné dans la ville de Constantine le 8 octobre 1997. Le 19 octobre 1997, lors d'une fusillade dans une mosquée de Magrane, situé dans la wilaya d'El Oued, quatre militants du MSP-Hamas ont été tués, dont l'un était candidat aux élections communales d'octobre 1997. Ces informations ont été regroupées par nos soins à partir du dépouillement de la revue *Algérie Information-Revue de Presse* de l'année 1992 à l'année 1998.

tions politiques bien établies et différentes de celles du FIS. Nous sommes la plus vieille organisation islamique d'un point de vue organique ». ¹⁰ Dans la perspective défendue par ce leader, la stratégie du FIS est réduite au choix du « terrorisme » tandis que celle du MSP-Hamas est présentée comme l'alternative de la participation. Un autre leader du parti expose la stratégie de participation comme suit : « Nous sommes contre la politique de la chaise vide. L'État est l'État des Algériens, c'est pourquoi nous défendons le principe de participation. Le terme arabe de *moucharaka* est plus large que la simple participation, il implique également la collaboration et la coopération. Nous participons au gouvernement tout en gardant des idées d'opposition. Nous participons au gouvernement de l'État algérien mais pas au Pouvoir. Nous sommes contre le Pouvoir et pensons que le temps est venu d'instaurer l'alternance au pouvoir » ¹¹. Ce parti se définit donc clairement comme un parti d'opposition dont le but est d'arriver au pouvoir. De telles positions politiques conduisent au questionnement suivant : qu'est ce qui a motivé les leaders de ce parti à opter pour une stratégie de participation ? Et en quoi cette stratégie contribue-t-elle à s'approcher de l'ultime but du parti, l'alternance au pouvoir ?

Tout d'abord, il semblerait que la participation du MSP-Hamas aux diverses conférences de dialogue ainsi qu'aux institutions issues des élections organisées par la hiérarchie militaire aurait eu l'effet d'une importante campagne publicitaire pour le parti. Un leader du parti confirme cette hypothèse : « Le Hamas défend le principe de participation comme un moyen de sortir de la crise. L'Algérie ne peut sortir de la crise par l'action d'une force unique. C'est ce principe de participation qui nous a poussés à participer au cnt ainsi qu'aux deux conférences nationales qui ont mené au processus électoral initié en 1995 avec les élections présidentielles. Ce processus électoral était un projet alternatif au projet de Contrat National signé à Sant' Egidio. Avant tout, les élections libres de 1995 ont permis de faire connaître le Hamas sur tout le territoire national ». ¹² Afin de mieux comprendre cet aspect de la stratégie du MSP-Hamas, il convient de rappeler que le score réalisé par ce parti à l'issu du premier tour des premières élections multipartites en Algérie, organisées en décembre 1991, était extrêmement faible comparé au score remporté par son compétiteur, le FIS (voir plus bas, tab. 5). En 1995, la participation du MSP-Hamas aux premières élections depuis le coup d'État militaire et, de plus, comme le seul participant islamiste (le FIS ayant été interdit), a permis au parti, et en particulier à son président le Cheikh Mahfoud Nahnah, de bénéficier d'un accès direct aux médias dits lourds contrôlés par les militaires, tels que la radio et la télévision. Ainsi, alors que la hiérarchie militaire en acceptant la participation de ce parti aux élections espérait vraisemblablement canaliser une partie de l'électorat du FIS, l'élite du MSP-Hamas espérait, quant à elle, se faire connaître des citoyens algériens et imposer le parti comme un acteur majeur de la scène politique algérienne.

10. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 1 le 16 juillet 2001. Nous avons fait le choix de garder le nom de nos interlocuteurs anonyme. Les différentes personnes interviewées seront donc numérotées de 1 à 5.

11. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 4 le 9 juillet 2001.

12. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 2 le 9 juillet 2001.

Par ailleurs, la participation des élites du parti à des fonctions étatiques dans des institutions dénuées de pouvoir semblerait avoir pour but la formation politique de ses membres dans la gestion de l'État. Cette conception a été clairement défendue par tous les responsables que nous avons pu interviewer dont un bon exemple est le suivant : « La stratégie qui consiste à rester à l'extérieur de la gestion du pays n'est pas fructueuse. En participant au gouvernement et à diverses institutions, nous apprenons la gestion du pays. La participation nous permet cette formation dans la gestion de l'État. C'est un apprentissage essentiel à toute élite politique ». ¹³

Ce souci de former une élite capable de diriger le pays est présent également au niveau de la base du parti. Un responsable national du MSP-Hamas explique la chose suivante : « Les militants sont organisés en groupes que nous appelons *ousra* (famille). Ce terme a été choisi parce qu'il fait référence à l'intimité et la fraternité. Nous avons organisé divers programmes éducatifs pour les militants du parti. Cet enseignement est essentiel pour donner des idées politiques communes à nos militants se trouvant sur tout le territoire national. Grâce à cela, un militant venant d'Alger ou d'Oran défendra les mêmes idées » ¹⁴. Ces propos nous ont été confirmés par un militant de la ville d'Oran qui nous a décrit son expérience au sein du MSP-Hamas comme suit : « C'est à l'époque de l'université que j'ai connu le Hamas. C'était entre 1991 et 1994. Durant cette période, je me posais beaucoup de questions : est-ce que ce sont des démocrates ? Quelle est la place réservée à la femme selon eux ? Je n'ai pas eu de réponse positive ou négative à ces questions du jour au lendemain. Il m'a donc fallu beaucoup de temps avant d'intégrer le parti en 1994. Maintenant, dans mon travail au parti, j'apprends beaucoup. Il est, bien sûr, impossible de ne pas être déçu. Chaque militant est différent, et je ne travaille pas qu'avec des gens qui ont à 100 % mon opinion. Pourtant, je suis satisfaite et je dois admettre que mon militantisme au Hamas m'aide à me forger une expérience humaine et politique. Ce qui me plaît dans ce parti, c'est son programme éducatif. Nous avons des rencontres une fois par semaine pour débattre d'un livre traitant de questions politiques ou sociales. Chaque militant, même s'il n'est pas un universitaire, est obligé de lire un livre par semaine. Tout le monde doit participer et discuter d'un livre chaque semaine » ¹⁵.

Un autre aspect des avantages de la participation, souligné par les leaders du MSP-Hamas, est la socialisation des leaders politiques. Deux leaders interviewés ont décrit ce processus de socialisation. Le premier le décrit de la façon suivante : « Avant l'ouverture politique en 1989, les clans politiques ne se connaissaient pas et vivaient en vase clos. Après 1989, une agressivité s'est développée vis-à-vis des autres tendances. Toutes les initiatives de notre parti pour nouer des liens avec les autres partis étaient vouées à l'échec à cause de certains partis passionnés comme le FIS. Après 1995, il y a eu une possibilité réelle de contacts directs entre les leaders au sein de l'APN. Au début, les contacts à l'APN n'étaient pas faciles. Il a fallu un grand effort pour surmonter le comportement passionnel de certains, notamment des membres du RND

13. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 1 le 16 juillet 2001.

14. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 3 le 10 juillet 2001.

15. Interview n° 5 conduite à Alger avec un militant du MSP-Hamas le 9 juillet 2001.

(Rassemblement Démocratique National), d'EnNahda et du RCD (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie). Malgré ces premières difficultés, la compréhension a commencé à naître. Permettez-moi de vous raconter une anecdote pour illustrer mon propos : à l'APN, une amitié est née entre le chef du groupe parlementaire du Hamas, Amar Ghoul, et le député RCD devenu ministre de la santé, Amara Benyounes. Amara Benyounes, plaisantant avec d'autres députés, a dit un jour qu'il tremblait de peur pour son ami du Hamas à chaque intervention virulente d'un député de son parti, Khalida Messaoudi. Une autre preuve d'une avancée dans la collaboration entre les partis, est donnée par la participation de deux tendances opposées, le Hamas et le RCD, dans la même coalition gouvernementale. Cette collaboration est une manière de stabiliser le système politique »¹⁶.

La seconde description est la suivante : « En Algérie, il y a un problème de la culture politique. Nous sommes encore en train d'apprendre ce qu'est la démocratie. Je me rappelle encore de la première session à l'APN le 15 juin 1997. Beaucoup de députés ne se connaissaient pas entre eux, ils avaient peur les uns des autres. Tout le monde se parlait de manière diplomatique usant *el arabia l'fousba* [arabe moderne] plutôt qu'*el derdja* [un arabe algérien, moins formel]. Avec le temps, on a appris à se connaître. Nous nous sommes rendu compte que nos idées convergeaient parfois avec celles d'autres partis. Cela n'empêche pas, bien sûr, de grandes divergences et de grands débats à l'Assemblée. À titre d'exemple, après les fraudes électorales des élections locales d'octobre 1997, le débat à l'Assemblée était si intense que nous en étions presque arrivés à insulter les députés du RND. Un autre exemple récent est celui du débat concernant le projet de loi sur l'information prévoyant des restrictions de la liberté de la presse. Cela a été l'occasion d'une bataille mémorable dans l'hémicycle. Malgré ces grandes divergences, nous nous respectons et des amitiés sont même nées ».¹⁷

D'après ces descriptions, il semblerait que la socialisation des élites politiques dans les institutions telle que l'APN ne faisait pas partie des attentes premières des élites du MSP-Hamas. Cet aspect a émergé graduellement comme une conséquence imprévue, mais jugée positive, de la participation.

Enfin, les leaders du MSP-Hamas prétendent avoir gagné, grâce à leur option pour la participation, la confiance de la hiérarchie militaire. D'après l'un d'eux, l'agressivité des autorités envers les membres du parti aurait nettement diminué : « Avant notre arrivée dans les institutions de l'État, ils ne nous connaissaient pas dans les cercles du pouvoir. Notre stratégie de participation a porté ses fruits parce qu'ils ont appris à nous connaître et le taux d'agressivité du Pouvoir par rapport à nos militants a beaucoup diminué. La stratégie visant à rester à l'extérieur de la gestion du pays n'est pas fructueuse car on ne peut pas faire grand chose de l'extérieur. La stratégie du FFS (Front des Forces Socialistes) est à cet égard édifiante. Le FFS est le parti d'opposition le plus ancien. Ses leaders ont toujours refusé tout compromis avec le Pouvoir ou toute participation dans les institutions de l'État. Il est clair aujourd'hui que ces positions n'ont pas fait bouger les choses. Pire, le taux d'agressivité de la

16. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 1 le 16 juillet 2001.

17. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 3 le 10 juillet 2001.

part du Pouvoir envers le FFS est aujourd'hui aussi important que celui qu'il avait vis-à-vis du FIS ». ¹⁸ Ainsi, en gagnant la confiance de la hiérarchie militaire, l'élite du MSP-Hamas gagnerait par la même occasion des espaces de liberté. Bien que cet espace soit bien délimité par la hiérarchie militaire au pouvoir, les leaders du MSP-Hamas ont bien l'intention de profiter de cette marge de manœuvre, si étroite soit-elle, pour renforcer la présence de leur parti aussi bien dans la société qu'au sein des institutions de l'État.

En somme, bien que les leaders du MSP-Hamas aient opté pour une stratégie de collaboration avec la hiérarchie militaire au pouvoir, et accepté d'être cooptés dans différentes institutions étatiques, ils étaient tout à fait conscients des limites de cette participation quant à un éventuel partage du pouvoir. Plutôt qu'un accès au pouvoir, ils attendaient de leur *moucharaka* l'émergence de leur parti comme un des acteurs principaux de la scène politique algérienne, ainsi que leur propre formation dans la gestion de l'État. Dans un deuxième temps, il semble qu'ils aient découvert d'autres vertus à la participation, telles que la socialisation de la classe politique et la confiance des militaires. Tous ces aspects sont perçus comme positifs et contribuant au renforcement du parti, comme si l'éventualité d'une alternance était non seulement probable, mais imminente. Pourtant, ces mêmes leaders du MSP-Hamas sont peu loquaces sur la question de leur prochaine accession au pouvoir. Tout se passe comme si leur stratégie leur avait permis de parcourir la moitié du chemin menant au pouvoir. L'on peut se demander, en effet, pourquoi l'élite du MSP-Hamas ne profite pas de sa marge de manœuvre pour pousser la hiérarchie militaire à accepter une alternance au pouvoir ? La réponse se trouve-t-elle dans l'échec de cette élite à mener le parti au pouvoir ou bien dans la logique même du processus de cooptation ? Il nous reste donc à comprendre comment cette élite semble être arrivée à une impasse.

Les mécanismes du processus de cooptation de l'élite du MSP-Hamas : les conditions de formation d'une arène politique libéralisée

Malgré sa marge de manœuvre, l'élite du MSP-Hamas semble être arrivée à une impasse, à mi-chemin du pouvoir. Pour expliquer cet état de fait, il convient d'analyser, au-delà des motivations des acteurs, les conditions d'un renversement du régime autoritaire. Il semble admis que la chute d'un régime autoritaire advient soit sous la pression populaire, c'est-à-dire par le bas, soit suite à des divisions du groupe au pouvoir, c'est-à-dire par le haut ou encore par une combinaison des deux, si bien décrite par l'école élitiste de la démocratisation (O'Donnell et Schmitter 1986) ¹⁹. Pour renverser le régime, tout groupe opposant se retrouvera donc devant deux options : la mobilisation populaire ou l'appui d'un des clans du groupe au pouvoir. Expliquer l'impasse dans laquelle se retrouve l'élite du MSP-Hamas revient donc à expli-

18. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 1 le 16 juillet 2001.

19. Selon ces deux auteurs, c'est en s'appuyant, de façon consciente ou non, à la fois et selon des dosages précis sur les « soft-liners », ou clan modéré du groupe au pouvoir, et sur une « résurgence de la société civile », que les leaders de l'opposition parviendront à imposer une transition du régime autoritaire vers la démocratie.

quer pourquoi elle n'a pu trouver d'appui ni « en bas » ni « en haut » lui permettant de renverser le régime. C'est en d'autres termes, les conditions d'une cooptation réussie, c'est-à-dire d'une cooptation qui ne met pas en danger la survie du régime autoritaire, qu'il convient de dégager.

*L'impossible mobilisation par le bas ou la valorisation
d'un groupe minoritaire*

Selon Juan Linz, tout régime autoritaire est caractérisé par un pluralisme limité et non responsable, alimenté par un processus constant de cooptation d'anciens ou de nouveaux leaders (Linz 1970 : 257). Ces derniers forment alors ce qu'il nomme une *semi-opposition*, et qu'il définit comme « ces groupes qui, bien que non dominants ou non représentés dans le groupe au pouvoir, manifestent leur intention de participer au pouvoir sans pour autant remettre en question le régime » (Linz 1973 : 191). Il est frappant de remarquer à quel point sa description des groupes semi-opposants en Espagne s'applique au cas du MSP-Hamas en Algérie :

De nombreux semi-opposants prétendent remettre en question les fondements du régime, chercher un moyen de le renverser, et/ou militent pour des changements socio-économiques radicaux, pourtant, ils font très peu, pour ne pas dire rien, de la sorte. En fait, la cooptation, les récompenses ainsi que les sanctions mineures pratiquées par le groupe au pouvoir les empêchent d'agir pour la concrétisation de leurs buts prétendus. Tout ceci me pousse parfois à parler d'une pseudo-opposition (Linz, 1973 : 191).

Pour cet auteur, le statut de semi-opposition est ambigu dans la mesure où elle se trouve en partie « dans » et en partie « hors » du système politique. Cette situation l'empêche de se revendiquer, de façon crédible, comme une alternative au régime autoritaire en place. C'est justement parce qu'elle participe au pouvoir, espérant par là même renforcer sa position, que son statut d'opposant est discrédité aux yeux de la population. En somme, Linz nous explique que lorsque l'on accepte de collaborer avec le groupe autoritaire, l'on est perçu davantage comme un soutien implicite au régime que comme une alternative crédible. Les semi-opposants alimenteraient donc le pluralisme limité que Linz considère comme l'un des piliers du système autoritaire car il lui permettrait de former, de manière continue, une coalition des différents groupes tolérés. Ainsi, c'est le choix d'une partie de l'opposition d'une stratégie de participation qui, en la poussant à jouer un rôle de soutien au régime par le biais d'un partage des responsabilités du pouvoir, serait à l'origine de son basculement vers un statut de semi-opposition.

Cette conceptualisation des ambiguïtés du statut de semi-opposition et de ses implications s'applique remarquablement bien à notre cas d'étude, la cooptation de l'élite du MSP-Hamas. Néanmoins, l'explication qu'elle fournit quant à l'émergence et au rôle d'une semi-opposition dans un régime autoritaire semble tautologique. Si l'on suit le raisonnement de Linz pas à pas, un groupe opposant au régime, qui déciderait de participer au pouvoir par le biais de la cooptation de ses leaders par le groupe dirigeant, verrait ses prétentions à représenter une alternative au régime inévitablement discréditées, devenant ainsi, à son insu ou non, un groupe de semi-opposants. Jusqu'ici, c'est la cooptation des leaders du groupe d'opposition qui expliquerait son discrédit auprès

de la population et donc son incapacité à la mobiliser dans l'espoir de renverser le régime. En admettant que ce raisonnement soit juste, la question de savoir pourquoi un groupe d'opposants ou les leaders d'un groupe d'opposants, accepteraient d'être cooptés reste ouverte. Deux réponses sont possibles : soit, les leaders du groupe ne sont pas crédibles et sont de simples opportunistes plus intéressés par les avantages matériels fournis par une fonction étatique que par l'opposition incertaine au régime en place ; soit, ils sont crédibles mais estiment que le rapport de force est en faveur du régime et optent pour une collaboration, moins dangereuse pour le groupe que l'illégalité qui risque d'entraîner sa disparition pure et simple. Bien que nous n'ayons pas trouvé de réponse claire à cette question dans les écrits de Juan Linz, le seul fait d'affirmer que les opposants sont discrédités par leur participation au pouvoir implique nécessairement qu'ils bénéficiaient, avant ce choix stratégique sinon fatidique, d'un certain « crédit » auprès de la population. Ceci mène le raisonnement de Linz tout droit vers la tautologie suivante : les leaders « crédibles » d'un groupe d'opposants, estimant leur groupe trop faible pour opposer frontalement le régime, optent pour une stratégie de participation via leur cooptation par le groupe dirigeant, cette participation qui leur retirerait leur « crédit » d'opposants au régime, synonyme d'incapacité à mobiliser la population. Manifestement, cette chaîne causale se mord la queue, la faiblesse du groupe d'opposants étant à la fois la cause et la conséquence du choix stratégique de participation au pouvoir.

De plus, la notion de « crédit » auprès de la population comme condition suffisante à la mobilisation ne semble pas satisfaisante dans la mesure où l'origine de ce crédit n'est pas identifiée. Un groupe représente-t-il une opposition et une alternative *crédible* au régime seulement parce qu'il propose un programme et un exercice du pouvoir alternatif ou parce qu'il semble suffisamment fort, c'est-à-dire activement soutenu par une majorité, pour renverser le régime ? Dans le deuxième cas, *crédibilité* et *mobilisation* ne seraient que les deux faces d'une même réalité, le soutien actif du groupe opposant par une part importante de la population.

Bien que convaincante au premier abord, la conceptualisation linzénne de semi-opposition n'éclaire pas notre problématique, à savoir pourquoi l'élite du MSP-Hamas semble incapable de mobiliser « le bas », d'obtenir l'appui actif de la population. Il semblerait que la réponse se trouve dans l'origine même du MSP-Hamas, c'est-à-dire dans son statut avant la cooptation de ses élites. En effet, le MSP-Hamas était, avant le coup d'État de 1992, un parti faible. Un bon indicateur de la faiblesse d'un parti se trouve dans ses scores électoraux très bas. À ce propos, les seuls données fiables qui existent sont celles des résultats du premier tour des élections législatives libres de décembre 1991. Le tableau 5 montre que le score électoral du MSP-Hamas est particulièrement bas, et ceci de manière encore plus frappante lorsqu'il est comparé au résultat obtenu par son compétiteur direct, le FIS. Depuis le coup d'État de janvier 1992, il semble impossible de trouver des données fiables mesurant la capacité de mobilisation du MSP-Hamas. En effet, le parti refuse de divulguer le nombre de ses militants. De plus, ce parti n'a jamais fait appel à une manifestation pacifique comme ont pu le faire beaucoup d'autres partis en Algérie. Sans que cela soit nécessairement un signe de faiblesse, cela nous rend toutefois difficile la tâche de toute évaluation de l'ampleur du soutien

populaire à ce parti. Enfin, questionné à ce propos, un leader du MSP-Hamas nous a répondu comme suit : « Le nombre de nos militants reste une information confidentielle. Pourtant, notre capacité de mobilisation peut se constater lors de l'organisation de meetings dans des grandes salles, comme celle d'Ibn Khaldoun ou Harcha à Alger, avec une capacité de 200 à 300 personnes. Nous faisons toujours salle comble. Et ceci est valable pour les meetings organisés sur tout le territoire national ». ²⁰ Le fait que le MSP-Hamas puisse remplir une salle de 300 personnes dans un contexte autoritaire illustre une certaine capacité de mobilisation de ce parti. Pourtant, il semble difficile d'en déduire un soutien massif de ce parti par une part importante de la population. En effet, que représentent des centaines de personnes réunies dans une salle de meeting face à des millions d'électeurs ou des milliers de sympathisants manifestant pacifiquement dans les rues dans le même contexte autoritaire ? Il nous semble donc juste de conclure que la capacité de mobilisation du MSP-Hamas est soit faible soit extrêmement bien cachée.

Ainsi, la hiérarchie au pouvoir n'aurait pas coopté un groupe d'opposants suffisamment puissant pour la renverser. Bien au contraire, elle a procédé à la répression du groupe d'opposants devenant menaçant pour son pouvoir, en l'occurrence le FIS, tout en cooptant ses concurrents les plus faibles, en l'occurrence le MSP-Hamas et dans une moindre mesure le parti EnNahda. Cette cooptation a été accompagnée par un processus de valorisation du groupe coopté visant à fournir l'illusion que ce groupe était fort, c'est-à-dire soutenu par une grande partie de la population. La valorisation permet au groupe dirigeant de prétendre qu'il a fait des concessions à l'opposition, allant jusqu'à accepter sa participation à la gestion de l'État, espérant ainsi réduire le soutien de la population au groupe menaçant, le FIS.

La fraude électorale a été le mode privilégié de valorisation et de cooptation du parti MSP-Hamas. Bien que les élections législatives de 1991 aient été entachées, tout comme toutes les élections organisées depuis 1995, par des accusations de fraude électorale, deux arguments nous permettent de considérer leurs résultats comme relativement fiables et donc comme représentant un étalon plausible de comparaison. Tout d'abord, contrairement aux élections organisées après 1995, c'est un parti politique, le FIS, et non le gouvernement qui est accusé d'avoir orchestré la fraude. En effet, sa précédente victoire aux élections locales de 1990 lui permettait de contrôler, à son profit, les bureaux de vote dans une grande partie du pays en 1991. Cette accusation est en partie disqualifiée par le fait que, comparativement aux élections de 1990 au cours desquelles le FIS ne contrôlait aucun bureau de vote, ce parti ait perdu plus d'un million de voix à l'issue des élections de 1991 (Fontaine 1992 : 159). Si le contrôle des bureaux de vote permettait matériellement aux partisans du FIS de frauder, l'argument selon lequel ils l'auraient fait à leur désavantage semble peu plausible. Enfin, la principale différence entre l'élection de 1991 et celles ayant eu lieu durant la seconde moitié des années 1990, réside dans le contexte de guerre civile ayant marqué la seconde période. En effet, le contexte sécuritaire a permis à l'armée d'exercer un contrôle rapproché de toutes les élections organisées à partir de 1995. À titre d'exemple, en mai 1995, un décret présidentiel

20. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 1 le 16 juillet 2001.

annonça le rappel des réservistes appartenant aux classes 1988, 1989, 1990 et 1991 pour une durée d'une année dont le déploiement sur tout le territoire devait permettre le déroulement des élections présidentielles de juin 1995. Il n'est pas inutile de préciser qu'une arme reste un instrument bien plus efficace qu'une barbe pour convaincre les électeurs ou d'éventuels abstentionnistes.

Les tableaux 5, 6 et 7 présentent les résultats des élections libres de 1991 (tab. 5) et des élections organisées depuis 1995 dont l'élection présidentielle de 1995 (tab. 6), les élections législatives de 1997 (tab. 5) et les élections locales de 1997 (tab. 7). De la comparaison de ces résultats se dégage une progression vertigineuse des résultats électoraux du parti MSP-Hamas qui sont passés d'environ 370.000 voix en 1991 (environ 5 % des suffrages exprimés) à presque 3 000 000 de voix aux élections présidentielles de 1995 (environ 26 % des suffrages exprimés), et à plus d'un million et demi de voix aux élections législatives de 1997 (correspondant à environ 14 % des suffrages exprimés).

Tableau 5

Résultats des élections législatives de 1991 et 1997

Partis politiques	Résultat des élections de 1991 (premier tour, total de 323 sièges)		Résultats des élections de 1997 (total de 380 sièges)	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges*
EnNahda	150 093	0	915 446	34
FIS	3 260 222	182	-	-
FLN	1 612 947	15	1.497 285	64
FFS	510 661	25	527 848	19
MSP-Hamas	368 697	0	1 553 154	69
MDA	135 882	0	-	-
RCD	200 267	0	442 271	19
RND	-	-	3 533 434	155

Notes :

1991 : loi n° 91-17 du 15 octobre 1991 modifiant et complétant la loi n° 89-13 du 7 août 1989 portant loi électorale. *JORA* n° 48 du 16 octobre 1991, p. 1542-1547. Cette loi stipule dans son article 84 que les députés sont élus sur la base d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le taux de participation aux élections de 1991 a été de 58,55 %.

1997 : Ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 3-22. Rectificatif *JORA* n° 26 du 38 avril 1997, p. 6. À propos de l'Assemblée populaire nationale, cette loi stipule dans ses articles 101 à 121 que les députés sont élus pour une période de cinq ans selon le mode de scrutin de liste proportionnel au nombre de voix obtenues par chaque liste avec application de la règle du plus fort reste. Le taux de participation aux élections de 1997 a été de 65,60 %.

*Après avoir examiné les recours, le Conseil Constitutionnel a modifié les résultats des élections en juin 1997 comme suit : RND (156 sièges), MSP-HAMAS (69 sièges), FLN (62 sièges), EnNahda (34 sièges), FFS (20 sièges), RCD (19 sièges), PT (4 sièges), Indépendants (11 sièges).

Sources : Tableau réalisé sur la base des documents suivants : la Proclamation du 30 décembre 1991 portant résultats officiels des élections législatives du 26 décembre 1991 (1^{er} tour). *JORA* n° 01 du 4 janvier 1992, p. 2-3 ; et la Proclamation n° 01-97 P.CC du 9 juin 1997 relative aux résultats de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale. *JORA* n° 40 du 11 juin 1997, p. 3-21.

Tableau 6
 Résultats des élections présidentielles de 1995 et 1999

Candidats	Nombre de voix	Nombre de voix %
1995 (un seul tour) :		
• Noureddine Boukrouh (PRA)	443 144	3,81 %
• Mahfoud Nahnah (Hamas)	2 971 974	25,58 %
• Saïd Sadi (RCD)	1.115 796	9,60 %
• Liamine Zeroual (militaire)	7.088 618	61,01 %
1999 (un seul tour) :		
• Mohand El Hocine Aït Ahmed (FFS)	319 523	3,17 %
• Abdelaziz Bouteflika (FLN, se présentant comme indépendant)	7 442 139	73,79 %
• Abdallah Saad Djaballah (MRN)	398 416	3,95 %
• Mouloud Hamrouche (FLN, se présentant comme indépendant)	311 908	3,09 %
• Youcef Khatib	122 826	1,22 %
• Mokdad Sifi (ex Premier ministre)	226 371	2,24 %
• Ahmed Taleb Ibrahim (ancien membre du FLN)	1 264 094	12,53 %

Notes :

1995: loi n° 89-13 du 7 août 1989 portant loi électorale stipule que le président de la République est élu selon un mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Le taux de participation aux élections présidentielles de 1995 a été de 72,76 %.

1999 : Ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 3-22. Rectificatif *JORA* n° 26 du 38 avril 1997, p. 6. À propos de la présidence de la République, la loi stipule dans ses articles 153 à 167 que le président est élu pour cinq ans selon un mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Le taux de participation aux élections présidentielles de 1999 a été de 60,25 %. Il est important de rappeler que le jour précédant le vote, six candidats sur sept ont retiré leur candidature (seul Abdelaziz Bouteflika maintiendra sa candidature). Malgré ce retrait, les élections eurent lieu le lendemain avec la possibilité officielle de voter pour les sept candidats.

Sources : Tableau réalisé sur la base des documents suivants : les résultats des élections présidentielles de 1995 publiés dans *Algérie Informations - Revue de Presse* de novembre 1995 ; et les résultats des élections présidentielles de 1999 publiés dans *Le Matin* du 16 et 17 avril 1999.

Tableau 7

Résultats des élections communales et wilayales d'octobre 1997

Partis politiques	Résultats des élections APC		Résultats des élections APW	
	Voix (total 10 161 114)	Sièges* (total 13 123)	Voix (total 9 382 691)	Sièges* (total de 1880)
EnNahda	404 566	290	744 730	128
FFS	343 379	645	311 095	55
FLN	2 026 200	2 864	1 699 419	373
MSP	995 044	890	1 203 929	260
RCD	265 844	444	281 247	50
RND	5 453 787	7 242	4 972 666	986
Indépendants	372 114	508	74 652	17
Autres	300 180	240	94 953	11

Notes : Ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. *JORA* n° 12 du 6 mars 1997, p. 3-22. Rectificatif *JORA* n° 26 du 38 avril 1997, p. 6. À propos des APC et des APW la loi stipule dans ses articles 75 à 100 que leurs membres sont élus pour une période de cinq ans selon un mode de scrutin de liste proportionnel avec application de la règle du plus fort reste. Le taux de participation global aux élections APC et APW a été de 65,21 %.

* Après avoir examiné les recours, le Conseil constitutionnel a modifié les résultats le 8 novembre 1997 comme suit : APC (RND : 7.007 sièges, FLN : 3.020, MSP-Hamas : 924, EnNahda : 307, FFS : 654, RCD : 450) et APW (RND : 959, FLN : 391, MSP-Hamas : 265, EnNahda : 131, FFS : 56).

Sources : Tableau réalisé sur la base des résultats des élections communales et wilayales de 1997 publiés *Algérie Informations - Revue de Presse* d'octobre 1997.

Une telle augmentation ne peut être due à la seule absence du FIS des consultations électorales depuis 1995, d'autant moins lorsque l'on sait que les leaders de l'instance exécutive du FIS à l'étranger ont appelé au boycott de ces élections. L'on peut certes avancer l'argument selon lequel le FIS aurait perdu une partie de son électorat après l'expérience de la violence meurtrière de la guerre civile. Cependant, cet argument ne vaut que pour la petite bourgeoisie, composée essentiellement de commerçants qui avaient financièrement soutenu le FIS. Il ne semble pas valable pour l'autre part importante de l'électorat du FIS que représente la masse urbaine des jeunes. Un discours d'opposition radicale à l'armée et au *Pouvoir*²¹ reste prédominant chez ces derniers, ce qui écarte l'hypothèse d'un vote MSP-Hamas, parti rejeté pour son discours d'opposition édulcoré et sa participation au *Pouvoir*. Nous formulons l'hypothèse que, sans le vote d'une majorité de ces jeunes des villes, l'augmentation fulgurante du score électoral du MSP-Hamas ne peut s'expliquer que par une fraude électorale organisée par la hiérarchie militaire grâce à son contrôle de l'administration de l'État. Cette fraude électorale a permis de « gonfler » les scores électoraux du MSP-Hamas afin de le présenter

21. Le *Pouvoir* désigne en Algérie les réels détenteurs du pouvoir en Algérie. Ce point est analysé dans la dernière partie.

comme un parti islamiste capable de récupérer une grande partie de l'électorat du FIS.

En somme, les élections et la fraude électorale ont été utilisées par la hiérarchie militaire comme des instruments de *cooptation* et de *valorisation* d'une opposition minoritaire, tandis que la répression était réservée au parti d'opposition menaçant son pouvoir. Néanmoins, il convient de rappeler que la cooptation d'une nouvelle élite au pouvoir ouvre la possibilité de nouvelles alliances au sein de la hiérarchie militaire dirigeante. L'évocation par les leaders du MSP-Hamas de la confiance qu'ils auraient acquise auprès des cercles du pouvoir peut être interprétée à la lumière d'une telle possibilité. Un tel scénario est-il possible ?

L'introuvable appui venant du haut ou le consensus des dirigeants autoritaires

Une des problématiques posées par les relations entre les institutions civiles et militaires a été énoncé par Peter Feaver de la façon suivante : « comment concilier des militaires suffisamment forts pour être capables d'accomplir tout ce que les civils leur ordonnent de faire, avec des militaires suffisamment dociles pour ne faire que ce que les civils les autorisent à faire » (Feaver 1996 : 149). Pour ce qui est du cas algérien, la problématique suivante semble plus adaptée : comment destituer les militaires du pouvoir et établir la supériorité d'institutions civiles. En effet, depuis l'indépendance du pays en 1962, c'est l'armée algérienne, institution par ailleurs opaque et mal connue aussi bien de l'opinion nationale que des chercheurs, qui est à la tête de l'État. Selon Abdelkader Yefsah, il existerait un lien *existentiel* entre l'armée et l'État qui remonterait aux premières années de la guerre de libération nationale (Yefsah 1982, 1993, 1995). Ainsi, cette guerre aurait été menée par le FLN/ALN (le Front de Libération Nationale et son bras armé l'Armée de Libération Nationale) parallèlement à une entreprise de construction de l'État. Yefsah expose de façon détaillée la façon dont le pouvoir militaire a supplanté le pouvoir politique dès les premières années de la guerre (Yefsah, 1993 : 77-80). C'est la même tendance de suprématie des militaires sur les civils qui se serait poursuivie après l'indépendance avant d'être définitivement consacrée par le coup d'État militaire de Houari Boumediene le 19 juin 1965. Depuis cette date, c'est l'armée qui contrôle le pouvoir politique civil et non l'inverse (Mahiou, 2001 : 16). Toutefois, elle n'a jamais exercé ce contrôle de façon directe et a toujours maintenu un gouvernement et une bureaucratie d'État composés de civils. Ceci a conduit à ce que Yefsah appelle l'émergence d'une bureaucratie double, l'une civile, l'autre militaire, la seconde contrôlant la première (Yefsah, 1993 : 84).

Une solution à la problématique posée par la coexistence d'institutions civiles et militaires, a été formulée par Samuel Huntington sous la forme de la théorie du contrôle civil objectif (Huntington, 1957). Selon cette dernière, le meilleur moyen pour les civils d'éviter une politisation des militaires, est l'instauration d'une armée professionnelle à laquelle ils se doivent de laisser une marge d'autonomie. En d'autres termes, non seulement les civils doivent reconnaître un champ de compétences spécifique aux militaires, mais ils doivent également préserver l'autonomie d'organisation de ce champ, de

cette profession. Ainsi, *autonomie* et *professionnalisme* deviennent les garants d'un corps d'armée politiquement neutre par le jeu neutralisation d'une double tendance de politisation de l'armée : d'une part, un corps d'officiers concentré sur sa propre profession est par là même détourné des préoccupations politiques, et, d'autre part, les civils coupés de la hiérarchie militaire se voient empêchés de faire appel au support d'une armée indépendante.

En ce qui concerne le cas de l'armée algérienne, le couple professionnalisme/autonomie ne semble pas suivre la même logique. Tout d'abord, l'armée algérienne n'est pas une armée professionnelle. Malgré un projet de modernisation initié en 1984²², elle reste organisée, depuis l'indépendance, sur le modèle de « l'armée populaire » basée sur la conscription. Cependant, c'est une armée qui non seulement jouit d'une autonomie *complète* par rapport aux institutions civiles mais contrôle également les institutions civiles. Selon Abdelkader Yefsah, « l'armée est la seule véritable structure organisée dont le poids permet le contrôle réel du pouvoir » (Yefsah, 1993 : 77). Bien qu'il soit impossible de vérifier pour l'instant la validité d'une telle assertion, il est intéressant de noter que l'armée a réussi à apparaître comme telle aux yeux de la majorité des acteurs algériens, y compris l'élite du MSP-Hamas. Cette suprématie organisationnelle de l'armée apparaît nettement dans le discours politique de nombreux acteurs, exception faite des élites du PT (Parti des Travailleurs) et du FFS (Front des Forces Socialistes). Ces discours sont caractérisés par une confusion systématique entre les notions de régime, d'État, de pouvoir et de hiérarchie militaire sous le vocable passe-partout du *Pouvoir*. Cette confusion est la preuve, s'il en est, du lien intrinsèque entre l'institution militaire et l'exercice du pouvoir d'État en Algérie.

Un bon exemple d'une telle confusion se trouve dans la croyance, partagée par un grand nombre d'acteurs politiques, selon laquelle l'armée serait la seule institution capable d'éviter le chaos. Que ce chaos soit matérialisé par l'accession du FIS au pouvoir ou par les manifestants de Kabylie du « printemps noir » 2001, l'armée reste à leurs yeux *la* solution. À cet égard, les propos tenus par deux responsables du MSP-Hamas sont édifiants. Un entretien réalisé avec deux membres de ce parti illustre bien ce propos. Le premier, un responsable au niveau national du parti, rappelle le danger que représente le FIS pour l'État algérien : « En Algérie le pouvoir vient de la casquette²³. La démocratisation en Algérie a commencé il y a seulement dix ans. Ces choses là prennent du temps. Il a fallu une histoire de 200 ans à la France pour arriver à une démocratie. Depuis que notre système politique a été ouvert, notre problème est le FIS. Comment faire pour qu'il n'y ait pas de FIS ? La seule chose que je puisse dire est que la solution ne peut être trouvée qu'avec les militaires parce qu'ils sont les seuls à tenir les rênes du

22. Depuis 1984, les principaux changements dans l'organisation de l'institution militaire ont touché la création de nouveaux rangs dans la hiérarchie (notamment ceux de général et général-major), la réduction de la durée du service national et la réorganisation de la sécurité militaire.

23. La casquette est ici une référence à la casquette militaire. Notre interlocuteur signifie par cette métaphore que c'est l'armée algérienne qui détient le pouvoir politique.

pouvoir »²⁴. Le deuxième, un militant du parti, condamne l'attitude, irresponsable selon lui, des manifestants kabyles de juin 2001 : « Certains, comme les émeutiers en Kabylie, attaquent l'armée et l'accusent de toute sorte de choses. Il y a bien sûr des vérités dans ce qu'ils disent. Pourtant, nous devons nous demander si cela est dans l'intérêt du citoyen algérien que l'organisation militaire soit touchée. Qu'est-ce qui va se passer si on dit « dehors l'armée ? ». Et bien, une autre crise 1992, une sérieuse guerre civile »²⁵. Selon nos deux interlocuteurs, l'exercice du pouvoir par l'armée est justifié par le fait qu'elle représente la seule structure capable d'éviter un effondrement de l'État algérien. La confusion entre survie du régime militaire et survie de l'État algérien révèle ici à quel point l'armée algérienne est intrinsèquement associée à l'État algérien pour une majorité des acteurs de la scène politique algérienne.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le contrôle exclusif de l'État algérien par l'armée, implique son contrôle exclusif sur les revenus de cet État, dont l'essentiel provient de l'exportation de pétrole. Ainsi, au-delà de tout discours sur la légitimité historique, le contrôle de l'État apparaît avant tout comme une activité bien lucrative. Cette situation est bien décrite par Lahouari Addi :

Si le gouvernement demeure néanmoins un enjeu capital, c'est qu'il représente le cadre où s'organise l'affectation des ressources financières du pays. L'armée arrête les grandes orientations économiques, mais le gouvernement répartit la rente pétrolière entre les différents départements ministériels, fixe la structure des investissements et choisit les partenaires commerciaux en Algérie et à l'étranger. Il légalise ainsi le transfert de fractions de la rente pétrolière à des individus liés aux réseaux clientélistes, militaires ou civils, d'autant que l'économie se privatise et que les *joint-ventures* se multiplient. La formation du gouvernement obéit au souci de respecter les orientations politiques fixées par l'armée, dont les différents clans nomment leurs protégés. Loin d'être désignés sur des critères politiques, les ministres doivent leur poste à une dynamique clientéliste qui leur assigne deux objectifs : défendre les intérêts généraux du régime et témoigner leur fidélité à la fraction qui les a nommés (Addi 1998 : 48).

La hiérarchie militaire qui se partage les revenus de la vente du pétrole serait donc divisée en différentes factions ou clans, chacune étant représentée par une clientèle civile. Vu les dangers qu'impliquent toute étude sociologique sur cette institution, les informations dont dispose le chercheur à ce sujet restent à ce jour quasi inexistantes. Force est donc de constater que, sans une étude de terrain, tout ce qui peut être dit sur l'institution et la hiérarchie militaire ne restera que pure spéculation. Malgré cela, et devant l'absence d'alternative, nous prenons le parti de rappeler ici certaines de ces spéculations relatives à la formation de factions dans l'armée et aux mécanismes de prise de décision.

Selon Abdelkader Yefsah, les clans de l'armée algérienne se forment selon un critère ethnique et régional. Ainsi, le clan dit de Oujda (un clan d'officiers originaires de l'Ouest) aurait été prédominant durant la présidence de Boumédiène, laissant la place à la domination d'un clan composé d'officiers

24. Entretien réalisé avec le leader du MSP-Hamas n° 3 le 10 juillet 2001.

25. Interview n° 5 conduite à Alger avec un militant du MSP-Hamas le 9 juillet 2001.

originaires de l'Est du pays (le fameux bts correspondant aux trois villes de l'est de Batna, Tebessa et Souk Ahras) durant la présidence de Chadli Bendjedid (Yefsah, 1993 : 84-85). Selon Lahouari Addi, cette structure régionale des clans aurait été bouleversée depuis 1992. L'implication de l'armée dans la guerre civile aurait conduit à une formation des clans selon un critère politique (Addi, 1999).

Par ailleurs, cet auteur reste un des seuls à s'aventurer sur le terrain de la prise de décisions politiques au sein de l'armée. Il défend la thèse selon laquelle des décisions politiques cruciales seraient prises lors de conclaves réunissant les généraux de la hiérarchie militaire :

Aux moments cruciaux, les officiers supérieurs se réunissent en « conclave » pour parvenir à un compromis les engageant tous. C'est ainsi qu'a été décidée l'annulation des élections de décembre 1991 ou la désignation de M. Liamine Zeroual comme candidat à la présidence. Informelles, ces réunions ne sont pas annoncées par la presse. Et pour cause : elles ne sont pas prévues par la Constitution.

D'ailleurs, les critères de participation à ces « conclaves » sont inconnus. Y assisteraient les officiers de l'état-major, les chefs des services centraux du ministère de la défense, ceux des régions militaires, le responsable de la gendarmerie nationale et celui de la sécurité, autrement dit ceux qui jouissent d'une relative autonomie dans l'usage de la force publique. Mais, vu l'importance des décisions qu'elle est amenée à prendre, cette assemblée informelle s'érige en fait en organe souverain. Autant dire que le suffrage, en Algérie, est en fait censitaire, le cens renvoyant ici non à une aristocratie sociale, mais à une caste militaire (Addi, 1998 : 47).

Bien qu'il ne nous soit pas possible de vérifier l'existence réelle de ces conclaves, cette description de Lahouari Addi peut servir de point de départ au raisonnement suivant :

- (1) Depuis 1988, l'armée revendique, au nom d'une *légitimité historique*, le contrôle *exclusif* de l'État, ce qui lui permet, par ailleurs de contrôler *les revenus de l'État*. Ce contrôle exclusif lui a été disputé par une forte opposition matérialisée par le FIS dans les années quatre-vingt-dix et par le mouvement des manifestants kabyles du printemps 2001.
- (2) Afin de se maintenir au pouvoir, l'armée a réprimé le FIS devenu trop dangereux tout en procédant à la cooptation de ses concurrents largement minoritaires tel le MSP-Hamas. Pourtant, une telle cooptation ouvre la possibilité d'un nouveau coup d'État d'une des factions de la hiérarchie militaire alliée à l'élite civile du MSP-Hamas.
- (3) Seul un consensus astreignant les différentes factions militaires écarterait une telle possibilité. D'après les spéculations de Lahouari Addi, les généraux conviendraient durant leurs conclaves de la stratégie à suivre afin de garder *ensemble* le pouvoir. Toutefois, force est de constater que sans un *facteur astreignant*, la tentation pour l'une des factions de tenter de s'emparer de tout le pouvoir reste forte.

Ainsi, l'hypothèse d'un consensus des différentes factions existant au sein de l'armée n'est plausible que dans la mesure où il existe un *facteur* qui astreint chacune des factions à honorer son engagement. Malheureusement, ce facteur astreignant reste encore la grande inconnue de l'histoire contemporaine algérienne.

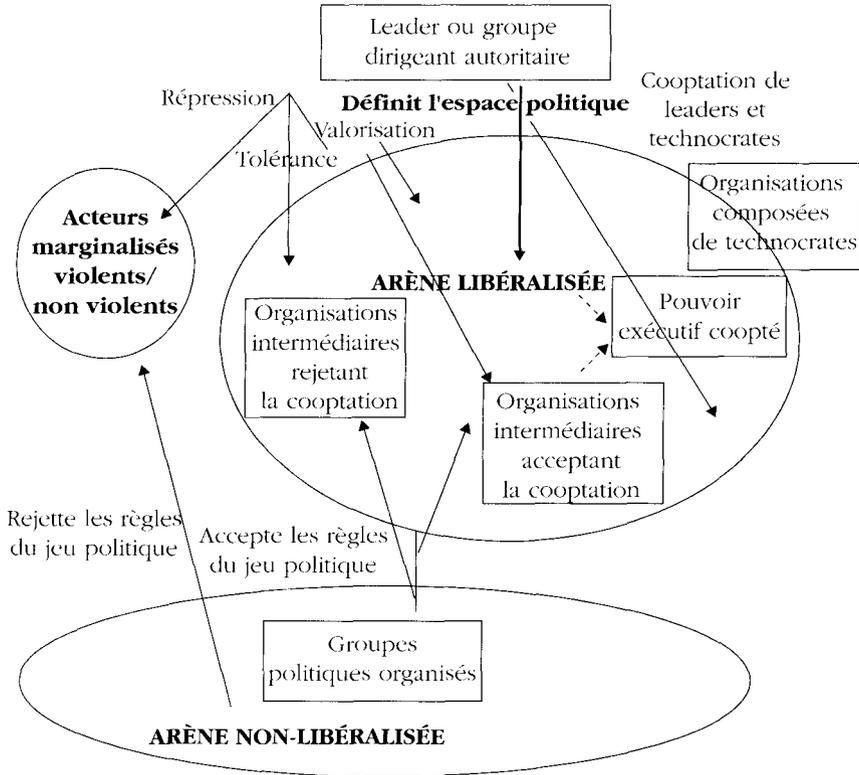


Figure 1. Une arène politique libéralisée et non représentative dans un régime autoritaire.

Nous nous proposons de conclure sur un schéma des mécanismes de cooptation dans le régime autoritaire algérien. Dans la figure 1, nous montrons que la répression, la cooptation et la valorisation permettent au groupe autoritaire contrôlant le pouvoir, en l'occurrence l'armée, de contrôler une arène politique libéralisée et limitée à des organisations intermédiaires sélectionnées en concurrence pour une participation, même marginale, dans la gestion de l'État. Nous ne rejetons pas la possibilité de groupes politiques acceptant les règles du jeu, fixées unilatéralement par le groupe autoritaire, tout en refusant d'être cooptés. Un bon exemple de tels groupes en Algérie est donné par le parti FFS ainsi que par le PT. L'arène politique libéralisée et limitée offre une façade de compétition et de partage du pouvoir non seulement à l'opinion internationale, mais aussi à la société algérienne. Les groupes sélectionnés pour participer à cette arène libéralisée se retrouvent dans l'impossibilité d'élargir leur espace de liberté grâce à une pression exercée par le bas ou par le haut. Comme nous avons tenté de le montrer, leur caractère minoritaire, condition de leur cooptation, rend toute mobilisation

par le bas difficile à réaliser. Quant à un appui venant du haut, un consensus astreignant la hiérarchie militaire au pouvoir semble écarter une telle hypothèse.

L'existence d'une telle arène politique libéralisée ne signifie pas que les Algériens sont dupes. Bien au contraire, l'absence de tout lien institutionnalisé entre la société et l'État permettant l'articulation et la défense des demandes des citoyens au niveau des institutions de l'État, crée de vives tensions dont le plus récent exemple est donné par les émeutes dans la région de la Kabylie. Ceci explique, par ailleurs, l'instabilité caractéristique du régime politique algérien. Cette absence d'institutions stables éloigne le cas algérien d'un *régime* autoritaire tout en le rapprochant de ce que Linz nomme une *situation* autoritaire (Linz, 1973b). Il reste que les mécanismes de cooptation mis en œuvre par une armée qui garde un contrôle exclusif et ferme de l'État grâce à un consensus astreignant de ses différentes factions et clans, excluent toute possibilité d'une ouverture prochaine du système politique. Ainsi, la situation autoritaire algérienne caractérisée par la cooptation et la valorisation de groupes minoritaires d'une part, et la répression de toute opposition menaçante de l'autre, survit aux aléas et pressions des mouvements sociaux.

Références bibliographiques

- ADDI Lahouari. 1995. *L'Algérie et la Démocratie. Pouvoir et Crise du Politique dans l'Algérie Contemporaine*, Paris, La Découverte.
- 1998. « Algeria's Army, Algeria's Agony » *Foreign Affairs*, vol. 77, n° 4, p. 44-53.
- 1999. « Une Élection Présidentielle Confuse : l'Armée algérienne se divise », *Le Monde Diplomatique*, mars, p. 8-9.
- AL-AHNAF M., BOITTEAU Bernard, FRÉGOSI Franck. 1991. *L'Algérie par ses Islamistes*, Paris, Karthala.
- FEAVER D. Peter. 1996. « The Civil-Military Problematique : Huntington, Janowitz, and the Question of Civilian Control », *Armed Forces and Society*, vol. 2 », n° 2, Winter, p. 149-178.
- FONTAINE Jacques. 1992. « Les Élections Législatives Algériennes. Résultats du Premier Tour » *Monde Arabe. Maghreb Macbrek*, n° 135, janvier-mars, p. 155-165.
- HUGH Roberts. 1999. « Algeria's Veiled Drama » *International Affairs*, vol 75, n° 2, p. 383-392.
- HUNTINGTON Samuel p. 1957. *The Soldier and the State : The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge : Harvard University.
- JANOWITZ Morris. 1960. *The Professionnal Soldier : A Social and Political Portrait*. Glencoe, the Free Press.
- LABAT Séverine. 1995. *Les Islamistes Algériens. Entre les Urnes et le Maquis*. Paris, Editions du Seuil.
- LINZ J. Juan. 1966. « Michels e il suo Contributo alla Sociologia Politica » in *La Sociologia del Partito Politico nella Democrazia Moderna*, Michels Roberto, p. XII-CXIX. Bologna, Il Mulino.
- 1970. « An Authoritarian Regime : Spain » in *Mass Politics : Studies in Political Sociology*, ed. Erik Allardt, and Stein Rokkan, p. 251-283, New York : Free Press.

- 1973a. « Opposition to and under an Authoritarian Regime: The Case of Spain » in *Regimes and Oppositions*, ed. Robert A. Dahl, p. 171-259, New Haven and London : Yale University Press.
- 1973b. « The Future of an Authoritarian Situation or the Institutionnalization of an Authoritarian Regime : The Case of Brazil » in *Authoritarian Brazil : Origins, Policies, and Future*, ed. Alfred Stepan, p. 233-254, New Haven and London : Yale University Press.
- 1975. « Totalitarian and Authoritarian Regimes » in *Handbook of Political Science Volume 3*, ed. Fred Greenstein, and Nelson Polsby, p. 175-411. Reading, MA : Addison-Wesley.
- MAHIOU Ahmed. 2001. « Les contraintes et incertitudes du système politique », in Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry (dir.), *Où va l'Algérie ?* Paris, Karthala-IREMAM, p. 13-34.
- MARTINEZ Luis. 1997. « Algérie : Les Enjeux des Négociations entre l'AIS et l'Armée » *Politique Etrangère*, n° 4, p. 499-600.
- 1998a. *La Guerre Civile en Algérie*. Paris, Karthala.
- 1998b. « Algérie, Chronique Politique. Guerre et Paix : les Etapes de la Réconciliation Nationale », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. XXXVII, p. 105- 123.
- 2000. « De l'Élection Présidentielle au Référendum: la Quête d'une Nouvelle Légitimité » *Monde Arabe. Maghreb Macbrek*, n° 168, avril-juin, p. 41-50.
- MICHELS Roberto. 1966. *La Sociologia del Partito Politico nella democrazia Moderna*. Bologna, Il Mulino.
- MOSCA Gaetano. 1936. *Elementi di Scienza Politica*. Bari, Laterza.
- O'DONNELL Guillermo, and Phillippe C. Schmitter. 1986. *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- PARETO Vilfredo. 1964. *Trattato di Sociologia Generale*. Milano, Comunità.
- ROUADJIA Ahmed. 1990. *Les Frères et la Mosquée. Enquête sur le Mouvement Islamiste en Algérie*, Paris, Karthala.
- SARTORI Giovanni. 1993. *Democrazia cosa è*. Milano : Rizzoli.
- VEYNE Paul. 1996. « L'Interprétation et l'Interprète. À Propos des Choses de la Religion » *Enquête*, n° 3, p. 241-272.
- YEFSAH Abdelkader. 1982. *Le Processus de Légitimation du Pouvoir Militaire et la Construction de l'État en Algérie*, Paris, Anthropos.
- 1993. « L'Armée et le Pouvoir en Algérie de 1962 à 1992 », *Revue du Monde Méditerranéen et Musulman*, vol. 65, n° 3, p. 77-95.
- 1995. « Armée et Politique depuis les Évènements d'octobre 1988 : l'Armée sans Hidjab », *Les Temps Modernes*, janvier-février, n° 580, p. 154-175.
- ZARTMAN I. William. 1988. « Opposition as Support of the State ». In *Beyond Coercion. The Durability of the Arab State*, ed. Dawisha Aheed, and Zartman I. William, p. 61-87. London, New York, and Sydney : Croom Helm.